



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 décembre 2015
(OR. en)**

15258/15

POLGEN 178

NOTE

Origine:	Les futures présidences néerlandaise, slovaque et maltaise
Destinataire:	délégations
Objet:	Faire avancer le programme stratégique - Programme de 18 mois du Conseil (1 ^{er} janvier 2016 - 30 juin 2017)

Les délégations trouveront ci-joint le programme de dix-huit mois du Conseil, élaboré par les futures présidences néerlandaise, slovaque et maltaise et par la haute représentante, présidente du Conseil des affaires étrangères.

INTRODUCTION

Le présent document expose le programme des travaux du Conseil établi par les futures présidences néerlandaise, slovaque et maltaise, qui couvre la période allant de janvier 2016 à juin 2017.

L'économie montrant maintenant des signes de reprise, l'Union devrait viser en priorité une croissance économique forte. Dans le même temps, elle est confrontée à des défis sans précédent, notamment en termes de sécurité et du fait des phénomènes migratoires. Pour relever ces défis, il est indispensable de repenser en profondeur plusieurs domaines d'action. Cela étant, les trois présidences ont aussi la possibilité de mettre en place de nouvelles politiques dans des domaines où une action menée au niveau européen peut apporter une véritable valeur ajoutée.

Lors de l'établissement du programme de travail du Conseil, les trois présidences se sont inspirées des priorités du programme stratégique et des conclusions récentes du Conseil européen. Elles ont mis particulièrement l'accent sur le premier volet du programme stratégique, car la priorité absolue pour les dix-huit prochains mois reste l'instauration d'une croissance inclusive, intelligente et durable, ainsi que l'emploi et la compétitivité.

Lorsqu'elles appliqueront le présent programme, les trois présidences prendront en compte l'importance que revêtent les principes qui sont à la base d'une meilleure réglementation. En tant que colégislateur, le Conseil a une responsabilité particulière lorsqu'il s'agit de veiller à ce que la réglementation de l'UE offre la meilleure qualité et respecte absolument les principes de subsidiarité, de proportionnalité, de simplicité, de transparence, de cohérence et de respect des droits fondamentaux. Une meilleure réglementation contribuera à la réalisation des objectifs fixés dans le programme stratégique. Par ailleurs, une diminution des charges réglementaires sera un important facteur de croissance économique et de compétitivité. En outre, les trois présidences notent que la Commission compte lancer une réflexion sur un renforcement du rôle des parlements nationaux dans la préparation des décisions prises au niveau de l'UE.

Le présent programme est exposé dans un nouveau format. Il est pratique et le but est qu'il serve de cadre pour l'organisation et la programmation des travaux du Conseil durant les dix-huit prochains mois. Sa structure - en cinq volets - suit celle du programme stratégique. Pour chaque volet, le programme met en évidence les thématiques et dossiers essentiels sur lesquels le Conseil devra travailler durant la période considérée. Par ailleurs, il ne vise pas l'exhaustivité; les trois présidences veilleront à ce que le Conseil continue de faire preuve de souplesse, soit en mesure de réagir face à de nouveaux événements et s'attaque rapidement aux problèmes susceptibles d'apparaître.

Les présidences sont conscientes que nombre des questions abordées dans le présent programme s'influencent mutuellement. Elles feront donc le nécessaire pour que toutes les questions soient traitées de façon à prendre en compte le contexte plus général et les effets éventuels dans d'autres secteurs. Chaque section du programme peut faire intervenir plusieurs formations du Conseil. Les présidences saisiront chaque occasion d'améliorer les méthodes de travail du Conseil afin de permettre une réflexion de meilleure qualité et de produire de meilleurs résultats. En outre, elles travailleront en étroite coopération avec le Parlement européen, vu son rôle essentiel de législateur à côté du Conseil.

Il est primordial d'assurer la cohérence entre les priorités de l'ensemble des politiques et des institutions. C'est pourquoi les présidences ont procédé à des consultations avec le président du Conseil européen et se sont assurées que le présent programme de travail tient compte du programme de travail annuel de la Commission pour 2016. Le présent programme guidera aussi les trois présidences dans leur coopération avec les autres institutions en matière de programmation annuelle et pluriannuelle.

1. UNE UNION DE L'EMPLOI, DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

Ayant remédié aux effets immédiats de la crise, l'Europe doit s'assurer que son avenir repose sur des bases plus solides. L'Union a dernièrement concentré ses efforts sur la croissance économique et la création d'emplois; ces objectifs continueront d'occuper la place principale dans tous les domaines d'action, jusqu'à ce qu'ils commencent à produire un effet sur l'économie réelle et dans nos sociétés, grâce à une reprise solide et durable, permettant d'assurer parallèlement une protection sociale et une protection de la santé et de l'environnement de haut niveau. Toutes les institutions considèrent qu'il s'agit de la priorité absolue. Les cinq axes recensés dans le programme stratégique de juin 2014 se retrouveront dans les travaux du Conseil sous les trois présidences, à savoir: exploiter pleinement le potentiel du marché unique, y compris dans le secteur du numérique; promouvoir un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à la création d'emplois; investir dans l'avenir; renforcer l'attractivité de l'Union à l'échelle mondiale; et approfondir l'Union économique et monétaire.

Les trois présidences mettront aussi l'accent sur les questions environnementales, telles que la mise en place d'une économie circulaire par des appels en faveur d'une meilleure gestion des ressources dans les domaines des déchets, de l'eau, de l'air et de la biodiversité, avec la création de nouveaux emplois "verts" et le développement d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources et plus compétitive.

MARCHÉ UNIQUE

Le marché unique est l'accomplissement majeur de l'Union et l'instrument le plus efficace pour créer de l'emploi. Son approfondissement, en particulier dans les domaines du numérique et des services, doit être une priorité. L'application, la mise en œuvre, la simplification et la cohérence des instruments existants figurent aussi au premier rang des priorités. Après la publication de la stratégie pour un marché unique numérique, le travail mené sur ses principaux éléments sera poursuivi, une attention particulière devant être portée à la réforme du cadre régissant les communications électroniques, à l'examen de la législation sur les médias audiovisuels et le droit d'auteur, aux règles du commerce en ligne transfrontière, à l'administration en ligne, ainsi qu'à l'économie numérique, aux start-up et aux PME.

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Suivi de la nouvelle stratégie pour le marché intérieur des biens et des services, notamment des initiatives législatives aux fins de faciliter les prestations transfrontières de services et de lutter contre la discrimination fondée sur la nationalité, l'amélioration des procédures de reconnaissance mutuelle, les initiatives sectorielles ciblées sur les services aux entreprises et les services de la construction, les mesures d'harmonisation et de normalisation, une initiative sur le droit de l'insolvabilité des entreprises et une meilleure application des règles
- Meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen, en mettant l'accent sur les réformes structurelles dans le marché unique
- Initiatives découlant du train de mesures sur le marché unique numérique, y compris celles relatives au cadre réglementaire applicable aux communications électroniques, au droit d'auteur et à la portabilité, au blocage géographique, aux contrats numériques, aux médias audiovisuels et au commerce en ligne, à la directive "câble et satellite" et à la coopération dans le domaine de la protection des consommateurs
- Initiatives concernant l'informatique en nuage européenne dans le domaine de la recherche, la propriété des données, la libre circulation des données et un plan d'action pour l'administration en ligne
- Achèvement de l'examen du marché de gros de l'itinérance
- Propositions en attente sur la protection des données et l'accessibilité du web¹

¹ En fonction du travail actuellement en cours.

- Directive relative à la société unipersonnelle à responsabilité limitée
- Future directive destinée à fixer un cadre pour les scissions de sociétés transfrontières
- Initiative "ceinture bleue"
- Simplification du cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune
- Renforcement de la position de l'exploitant agricole dans la chaîne d'approvisionnement
- Train de mesures sur l'économie circulaire, y compris une proposition législative sur les déchets
- Directive relative au renforcement de l'engagement des actionnaires

ESPRIT D'ENTREPRISE ET CRÉATION D'EMPLOIS

Favoriser un climat permettant aux PME de s'épanouir contribuera à ouvrir, pour l'Union, la perspective de générer davantage de croissance et de créer des emplois. La mise en place des conditions d'encadrement nécessaires est une priorité. Il y aura lieu à cet effet de poursuivre le travail sur l'adéquation de la réglementation, notamment la diminution des contraintes réglementaires et administratives, et de déplacer la charge fiscale pesant sur le travail (voir chapitre III plus bas).

Le chômage est un sujet de préoccupation majeur dans la plupart des États membres.

Les propositions qui apportent une contribution à la lutte contre le chômage et qui offrent des perspectives aux citoyens européens auront la priorité. Une attention particulière sera portée aux initiatives ayant trait à la jeunesse, au chômage structurel et de longue durée ainsi qu'à l'accès plein et entier au marché du travail. L'évaluation effectuée chaque année dans le cadre du Semestre européen sera l'occasion d'un débat politique sur les questions principales.

Les trois présidences sont déterminées à travailler ensemble sur le futur train de mesures en faveur de la mobilité professionnelle; il s'agit de supprimer les obstacles qui continuent d'entraver la mobilité au sein de l'UE afin d'atténuer les effets des chocs économiques futurs, de faciliter une concurrence équitable, de promouvoir des normes de travail équitables et, ainsi, de contribuer à l'objectif commun qu'est le travail décent. Elles s'emploieront à œuvrer en faveur de marchés du travail inclusifs fondés sur le principe consistant à rendre le travail financièrement avantageux.

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Mise en œuvre du programme d'amélioration de la réglementation, en y incluant le suivi du programme REFIT et en continuant de le renforcer, en particulier au profit des PME
- Suivi du troisième volet du plan d'investissement afin de travailler de manière coordonnée à la mise en place d'un cadre réglementaire clair, prévisible et stable pour les investissements au niveau européen et national, notamment pour faciliter les projets d'investissement à long terme et une réduction des coûts de lancement et de gestion d'une entreprise, en particulier au niveau des PME
- Prise en compte de la compétitivité industrielle dans les autres domaines d'action, y compris élaboration de rapports annuels sur la compétitivité
- Plan d'action en faveur de l'industrie européenne de la défense
- Évaluation à mi-parcours du programme COSME
- Nouvelle stratégie sur la responsabilité sociale des entreprises
- Ensemble de mesures sur la mobilité professionnelle, y compris la révision de la coordination des systèmes de sécurité sociale (règlements (CE) n° 883/2004 et 987/2009), en particulier en ce qui concerne les allocations de chômage et les soins de longue durée, et examen ciblé de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services
- Règlement relatif à un réseau européen de services de l'emploi (EURES)
- Décision établissant une plateforme européenne visant à lutter contre le travail non déclaré
- Simplification de la législation de l'UE sur l'information et la consultation des travailleurs
- Lignes directrices pour l'emploi
- Emploi des jeunes, y compris bilan de la mise en œuvre de la "garantie pour la jeunesse" et de l'initiative pour l'emploi des jeunes
- Proposition de recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail.

INVESTIR DANS L'AVENIR

Après la chute des investissements observée ces dernières années, il est primordial que les niveaux d'investissement soient rétablis si l'on veut que l'économie renoue avec la croissance. Il est important que le climat d'investissement s'améliore et que les entraves soient supprimées. Les trois présidences feront donc en sorte que la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe se poursuive. Une attention particulière sera accordée au Fonds européen pour les investissements stratégiques afin qu'il soit mis en œuvre intégralement, soit opérationnel et apporte les résultats voulus.

Le budget de l'Union, y compris les fonds structurels et d'investissement européens, est le principal outil dont l'UE dispose en matière d'investissement. Des programmes sectoriels relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel seront mis en œuvre, notamment des mécanismes d'investissement dans les infrastructures, la technologie et la recherche, tels que le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) ou le programme Horizon 2020. Parallèlement, le cadre réglementaire applicable à ces secteurs sera évalué et fera l'objet de nouvelles améliorations. Le transport, la logistique et la mobilité sont des éléments fondamentaux d'une économie européenne forte et d'une société dynamique.

Les trois présidences s'attacheront à préserver et à renforcer la compétitivité de notre secteur des transports afin d'améliorer les interconnexions au niveau régional et mondial, de créer des emplois et de stimuler la croissance. Le Conseil travaillera pour que la politique de cohésion apporte une contribution maximale à la croissance et à l'emploi. Les investissements dans le capital humain, l'éducation et les compétences, les performances et l'innovation, qui sont des fondements essentiels d'une économie de la connaissance compétitive, figureront aussi parmi les priorités.

Les trois présidences travailleront en étroite coopération avec l'ensemble des institutions et des autres intervenants pour encore améliorer le processus budgétaire de l'UE et faire avancer l'examen du CFP, afin de parvenir à un accord en temps voulu. Le Conseil donnera suite au travail du groupe de haut niveau sur les ressources propres, notamment en participant à une conférence interinstitutionnelle avec les parlements nationaux.

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Questions budgétaires, y compris:
 - * la procédure de décharge annuelle pour 2014 et 2015
 - * le budget de l'UE pour 2017, le suivi en cours des paiements et l'adoption des budgets rectificatifs et des transferts pour 2016 et 2017
 - * l'examen du cadre financier pluriannuel
- Mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques
- Mise en œuvre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et du programme RTE-T
- Examen des taux de cofinancement de la politique de cohésion pour Chypre, de l'application de l'augmentation du cofinancement de la politique de cohésion pour les pays bénéficiant du programme et des dispositions en matière de conditionnalité macroéconomique dans le cadre de la politique de cohésion
- Suivi des rapports de la Commission sur le résultat des négociations concernant les accords de partenariat et les programmes opérationnels 2014-2020, les instruments financiers, ainsi que les programmes relevant des fonds structurels et d'investissement européens et leur contribution aux objectifs d'Europe 2020
- Suivi des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des conditions ex ante
- Programme urbain
- Mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP) réformée par l'intermédiaire des plans pluriannuels de gestion des pêches et par la révision des mesures législatives d'accompagnement, et dans le cadre de la dimension extérieure de la PCP
- Agriculture biologique
- Règlement sur les contrôles officiels
- Règlement sur les services portuaires
- Suivi du bilan de qualité du cadre réglementaire applicable à la sécurité des navires à passagers de l'UE

- Révision de la directive sur les installations de réception portuaires
- Paquet "ciel unique européen" (CUE II +), règlement concernant les créneaux horaires, règlement sur les droits des passagers aériens, nouvelle stratégie dans le domaine de l'aviation, y compris la révision du règlement instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne et un cadre pour les systèmes d'aéronefs télépilotes et mandats de négociation pour les accords dans le domaine de l'aviation
- Adoption du quatrième paquet ferroviaire en temps voulu
- Examen des structures consultatives de l'Espace européen de la recherche
- Évaluation ex-post du 7^e programme-cadre pour la recherche
- Examen à mi-parcours du programme Horizon 2020
- Objectif "Propager l'excellence et élargir la participation" du programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020
- Mesures visant à soutenir les jeunes chercheurs, l'attrait d'une carrière scientifique et l'aide à la mobilité
- Rationalisation des structures de suivi et d'élaboration de rapports en matière de recherche et d'innovation
- Feuille de route 2016 du Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI)
- Programme européen en matière de science ouverte
- Conditions-cadres pour la recherche et l'innovation
- Initiatives au titre de l'article 185 concernant le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) et le programme commun de recherche et de développement sur la mer Baltique (BONUS 2)
- Prolongation, conclusion et mise en œuvre, selon le cas, d'accords internationaux dans le domaine des sciences et de la technologie et soutien aux initiatives pertinentes en matière de diplomatie scientifique

- Suivi de la future stratégie spatiale pour l'Europe et développement des relations entre l'UE et l'Agence spatiale européenne
- Examen à mi-parcours du programme "Europe créative".

ATTRACTIVITÉ À L'ÉCHELLE MONDIALE

Renforcer la compétitivité de l'industrie européenne devrait permettre à l'Union d'exploiter pleinement les possibilités offertes par le levier de croissance qu'est le commerce.

Les trois présidences s'engagent à progresser rapidement à tous les stades, dans les limites du mandat du Conseil, de la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux, y compris le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). En outre, elles promouvront les accords de libre-échange et encourageront l'établissement de relations plus étroites avec les pays voisins de l'Europe. Elles s'emploieront à mieux prendre en compte le développement durable dans les instruments existants de l'UE en matière de politique extérieure et lorsque de nouvelles perspectives s'ouvrent dans le cadre de la politique commerciale.

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Suivi et mise en œuvre des accords conclus au titre du programme de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC
- Poursuite et conclusion des négociations sur des accords multilatéraux et plurilatéraux dans le cadre de l'OMC dans les domaines des technologies de l'information, des services et des biens environnementaux, et mise en œuvre de ces accords, le cas échéant
- Réflexion sur l'octroi du statut d'économie de marché à la Chine à l'OMC
- Accords de libre-échange avec le Canada et Singapour: achèvement du travail mené au Conseil en vue de la signature après réception de l'avis que la Cour européenne de justice devrait rendre
- Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement: poursuite et conclusion des négociations, y compris sur le volet relatif à la protection des investissements
- Poursuite et conclusion des négociations relatives à l'accord de libre-échange entre l'UE et le Japon
- Conclusion des négociations relatives à l'accord de libre-échange avec le Viêt Nam

- Poursuite et conclusion, le cas échéant, des autres négociations sur des accords de libre-échange bilatéraux et/ou régionaux avec, par exemple, les pays de l'ASEAN, l'Inde, le MERCOSUR et les pays du voisinage méridional. Préparation des négociations sur la modernisation des accords de libre-échange avec le Mexique et le Chili et des négociations sur de nouveaux accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande
- Conclusion des négociations entre l'UE et la Chine concernant un accord sur les investissements
- Établissement progressif d'une dimension commerciale fructueuse dans les relations avec les voisins orientaux et méridionaux et examen des possibilités de renforcement de la coopération
- Réflexion sur la possibilité de moderniser l'Union douanière avec la Turquie
- Efforts déployés par l'UE pour intégrer les pays BRIC dans un dispositif de règles relatives aux crédits à l'exportation

UEM

Dans le prolongement du "rapport des cinq présidents" présenté lors du Conseil européen de juin 2015, les trois présidences feront avancer les discussions sur l'achèvement de l'architecture de l'UEM. Les trois présidences poursuivront leurs efforts en faveur d'un cycle consolidé de coordination des politiques économiques, en prenant en compte les propositions présentées le 21 octobre 2015 dans la perspective d'un renforcement de la dimension sociale et en réalisant de nouveaux progrès en vue d'achever l'union bancaire. Le Conseil aura aussi pour objectif de progresser vers la mise en place d'une union des marchés des capitaux, qui, tout en respectant le principe de proportionnalité, garantira aux entreprises un accès plus facile aux capitaux. Les présidences du Conseil prendront part activement au processus de consultation préalable au Livre blanc de la Commission sur les propositions de la phase 2 en vue de l'achèvement de l'UEM, y compris le groupe d'experts à haut niveau qui est proposé.

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Suivi du rapport des cinq présidents
- Renforcement de la dimension sociale de l'UEM
- Nouvelle approche de la croissance et de la durabilité en Europe prenant en compte l'examen de la stratégie Europe 2020 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies
- Réforme du Semestre européen

- Préparation des réunions du G20
- Directive relative aux institutions de retraite professionnelle
- Règlement sur les fonds monétaires
- Règlement réformant la structure du secteur bancaire
- Mise en œuvre du mécanisme de résolution unique
- Future proposition sur la résolution des contreparties centrales (résolution des entités non bancaires)
- Examen des structures de financement et de gouvernance des autorités européennes de surveillance
- Système européen de garantie des dépôts
- Plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux, y compris une atténuation des exigences de fonds propres pour les investissements dans les infrastructures
- Proposition relative à la titrisation
- Examen de la directive "prospectus"

2. UNE UNION À MÊME DE DONNER À TOUS SES CITOYENS LES MOYENS DE RÉALISER LEURS ASPIRATIONS ET D'ASSURER LEUR PROTECTION

Nos sociétés sont encore confrontées aux conséquences de la crise, ce qui a mis le tissu social de l'Union à rude épreuve. Les trois présidences s'emploieront à préserver le modèle social européen dans ses différentes expressions, en investissant dans le capital humain afin d'armer nos sociétés pour l'avenir, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale et en protégeant tous les citoyens européens, dans le respect absolu des compétences nationales et du principe de subsidiarité.

Les trois présidences œuvreront en faveur de l'égalité de traitement, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, et de l'indépendance économique. Des mesures seront prises dans les meilleurs délais pour moderniser les systèmes d'enseignement, faciliter la formation et l'emploi des jeunes et développer l'apprentissage tout au long de la vie. Les présidences porteront aussi leur attention sur le rôle que joue une éducation inclusive de grande qualité pour tous dans la promotion de l'équité sociale, de l'inclusion sociale, de la citoyenneté et des valeurs européennes communes.

La priorité sera aussi donnée aux systèmes de protection sociale qui assurent une protection de bon niveau tout en contribuant de manière effective à l'inclusion sociale et à l'insertion sur le marché du travail. Les tendances démographiques actuelles exigent une réponse concertée afin que nos systèmes de protection sociale et nos marchés du travail soient mieux armés pour faire face aux grandes mutations sociales.

La protection de la santé des citoyens de l'UE demeure un objectif essentiel. Les trois présidences feront progresser la discussion sur la manière d'améliorer l'état de santé de la population de l'UE, en luttant contre les maladies non transmissibles, d'augmenter l'offre de médicaments innovants et à prix abordable et de faciliter l'accès des patients à ces médicaments et d'approfondir la coopération entre les systèmes de santé des États membres. Toute l'attention voulue sera accordée à la sécurité sanitaire et à l'état de préparation de l'UE en cas de menaces sanitaires transfrontières ainsi qu'à la résistance aux antimicrobiens. Les travaux se poursuivront sur les propositions relatives à la santé et à la sécurité au travail et à la qualité de l'environnement.

L'objectif plus large d'équité sociale est aussi valable dans le domaine de la fiscalité, dans lequel les travaux continueront. Dans ce contexte, tout sera mis en œuvre en tant que de besoin pour lutter contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, assurer une protection contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et renforcer l'échange d'informations.

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Directive visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes dans les conseils d'administration
- Directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle
- Cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2014-2020 et modifications de la législation connexe, y compris sur les agents cancérogènes
- Futures initiatives visant à faire face aux défis liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans les familles dont les membres travaillent et à favoriser la participation des femmes au marché du travail
- Accès plus facile aux biens et services pour les personnes handicapées
- Stratégie pour des compétences nouvelles en Europe, y compris la reconnaissance mutuelle des qualifications, et d'autres initiatives éventuelles sur la modernisation de l'enseignement supérieur

- Examen à mi-parcours du programme Erasmus+
- Mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse afin de permettre à tous les jeunes de s'engager dans une Europe multiple, connectée et inclusive
- Mettre à profit la bonne gouvernance, l'inclusion sociale et l'éducation dans et par le sport, en portant une attention particulière aux grandes manifestations sportives internationales, à la diplomatie sportive et au volontariat
- Train de mesures sur les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- Règlement sur les nouveaux aliments
- Élaboration des positions de l'UE en vue de la 7^e conférence des parties à la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et mise en œuvre de la directive sur les produits du tabac
- Proposition révisée de directive du Conseil concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés
- Suivi du paquet "fiscalité des entreprises", y compris la mise en œuvre des conclusions du Conseil en lien avec les travaux de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices
- Révision de la directive concernant les paiements d'intérêts et de redevances
- Rendre compte des questions fiscales au Conseil européen
- Code de conduite (fiscalité des entreprises) - rendre compte au Conseil ECOFIN
- Un plan d'action en faveur d'un régime définitif de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) efficace et à l'épreuve de la fraude

3. VERS UNE UNION DE L'ÉNERGIE DOTÉE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU CLIMAT TOURNÉE VERS L'AVENIR

Continuer d'œuvrer à la mise en place d'une Union de l'énergie dotée d'une politique en faveur du climat tournée vers l'avenir, comme indiqué dans le programme stratégique, comptera parmi les grandes priorités des trois présidences. Il s'agira de faire avancer les travaux, dans le droit fil du cadre stratégique de l'Union de l'énergie et de la stratégie Europe 2020, en ayant conscience du fait qu'une transition vers une économie "verte", à faible émission de carbone et efficace dans l'utilisation de l'énergie et des ressources, grâce à la création de nouveaux emplois "verts" et à un savoir-faire technologique de classe mondiale, est indispensable si l'on veut générer une croissance intelligente, durable et inclusive.

Un marché intérieur de l'énergie complet et pleinement opérationnel demeure un objectif majeur de l'Union pour la période à venir. Les présidences feront progresser les travaux sur l'interconnexion des infrastructures énergétiques, conformément aux objectifs fixés par le Conseil européen, notamment en renforçant la coopération tant régionale qu'internationale dans le domaine de l'énergie. Une plus grande sécurité énergétique grâce à la diversification des fournisseurs, des sources et des voies d'approvisionnement reste un objectif fondamental. Le travail de conception du système de gouvernance de l'Union de l'énergie se poursuivra. Les thématiques de l'efficacité énergétique, des prix de l'énergie et des énergies renouvelables seront aussi prises en compte car ces questions sont importantes pour la compétitivité.

En ce qui concerne le climat, les trois présidences donneront la suite qu'il convient aux résultats de la 21^e conférence des parties (COP 21) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre 2015. Toute l'attention voulue sera accordée à la mise en œuvre du paquet législatif sur l'énergie et le changement climatique à l'horizon 2030, y compris la proposition relative au système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) et la proposition qui devrait être présentée concernant la réduction des émissions dans d'autres secteurs (ne relevant pas du SEQUE). Les trois présidences veulent que les négociations progressent sensiblement durant leur mandat.

Les trois présidences exploreront des méthodes de travail innovantes et étudieront les possibilités d'un partage plus poussé des connaissances et des bonnes pratiques. Elles feront avancer les travaux sur l'amélioration de la réglementation afin d'assurer une plus grande cohérence des directives de l'UE et d'intégrer, de faire appliquer plus efficacement et de moderniser la politique de l'UE. Les trois présidences travailleront aussi sur un système de gouvernance de l'Union de l'énergie, en faisant également porter tous les efforts précités sur la politique énergétique et climatique. Afin de préparer plus efficacement les réunions internationales, les trois présidences constitueront des équipes conjointes pour toute la durée de leurs différents mandats, lorsque cela présente une utilité pratique.

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Réexamen du cadre relatif à l'efficacité énergétique applicable aux produits (directive sur l'étiquetage de l'efficacité énergétique)
- Révision du règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité et de celui sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz
- Réexamen de la décision n° 994/2012/UE établissant un mécanisme d'échange d'informations en ce qui concerne les accords intergouvernementaux dans le domaine de l'énergie
- Train de mesures sur les énergies renouvelables, y compris les critères de durabilité pour la production de biomasse
- Train de mesures sur l'efficacité énergétique, compris l'examen de la directive sur la performance énergétique des bâtiments
- Paquet sur l'organisation du marché de l'électricité, y compris les propositions relatives à la réorganisation du marché de l'électricité, à l'examen de l'ACER et à la coopération régionale
- Donner aux consommateurs de véritables choix, notamment en déployant des dispositifs d'effacement de la consommation et en utilisant des technologies intelligentes
- Dimension extérieure (Communauté de l'énergie, coopération euro-méditerranéenne sur l'énergie, charte de l'énergie, plan d'action pour une diplomatie de l'énergie, ...)
- Stratégie relative au gaz naturel liquéfié et à son stockage
- Achèvement des infrastructures énergétiques et mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de 15 % d'interconnexion électrique pour 2030, notamment grâce à la mise en œuvre du programme RTE-E
- Prix et coûts de l'énergie
- Stratégie intégrée pour la recherche, l'innovation et la compétitivité dans le cadre de l'union de l'énergie
- 2^e rapport sur l'état de l'union de l'énergie
- Gouvernance de l'union de l'énergie
- Directive sur les plafonds d'émission nationaux
- Examen de la directive sur le SEQE
- Décision sur (la répartition de l'effort dans) les secteurs non couverts par le SEQE

- Autres mesures législatives d'exécution du paquet climat-énergie à l'horizon 2030, comme par exemple la prise en compte de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le paquet précité
- Réexamen des règlements établissant des normes de performance en matière d'émissions, afin d'établir des objectifs post-2020 pour les voitures et camionnettes
- Suivi de la 21^e conférence des parties (COP 21) à la CCNUCC et préparation et suivi de la COP 22
- Directive SEQE dans le domaine de l'aviation: suivi de l'Assemblée 2016 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

4. UNE UNION DE LA LIBERTE, DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

L'espace de liberté, de sécurité et de justice sera développé sur la base des orientations stratégiques définies par le Conseil européen en juin 2014. Durant la période considérée, la priorité sera accordée à la concrétisation, dans un esprit de confiance réciproque et en veillant à la cohérence de tous les instruments et politiques en la matière, y compris en ce qui concerne les aspects extérieurs.

La migration irrégulière et la protection internationale sont des sujets qui restent prioritaires et qui appellent à la solidarité et au sens des responsabilités de tous les États membres. Les présidences auront pour objectif de recenser les lacunes et d'étudier les moyens d'y remédier. Une attention particulière sera portée au paquet "frontières intelligentes" et à la mise en œuvre des mesures répertoriées dans la communication de la Commission de mai 2015 sur un agenda européen en matière de migration et dans les conclusions des Conseils européens de juin et octobre 2015, ce qui inclut le travail mené sur l'aménagement futur du régime d'asile européen commun, les efforts déployés en matière de relocalisation et de réinstallation, de retour et de réadmission, la gestion des frontières, le renforcement de la lutte contre le trafic de clandestins et les mesures prises pour faire avancer le travail sur la migration légale. En outre, les trois présidences s'emploieront à établir une meilleure articulation entre migration, sécurité et politique extérieure. Les trois présidences veulent faire avancer le travail législatif en cours sur la nouvelle gestion des frontières extérieures et le nouveau code des visas.

Dans le domaine de la sécurité, à la suite de la communication de la Commission relative au programme européen en matière de sécurité, il est primordial de mettre en œuvre la stratégie de sécurité intérieure renouvelée de l'UE. Les trois présidences veilleront à se doter d'une approche globale et intégrée à l'égard de la cybersécurité et de la cybercriminalité, de la corruption, des formes graves de criminalité organisée et de la traite des êtres humains, y compris à des fins de travail forcé. La lutte contre le terrorisme reste une des grandes priorités du Conseil.

Concernant l'espace de justice, l'accent sera mis sur la consolidation et l'efficacité en pratique des instruments existants. Les trois présidences œuvreront en faveur d'une législation de meilleure qualité, prenant en compte les besoins des citoyens, des autorités et des praticiens du droit. Elles s'attacheront avant tout à faire avancer le travail sur les droits procéduraux dans les procédures pénales et à poursuivre la lutte menée contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, notamment en faisant progresser les travaux sur le Parquet européen. En matière de justice civile, le travail portera essentiellement sur le droit de la famille. Les trois présidences donneront un coup d'accélérateur aux solutions de justice en ligne. La protection des droits de l'homme constituera un objectif général et les trois présidences s'efforceront de faire progresser les travaux sur l'adhésion de l'UE à la convention européenne des droits de l'homme. L'une des priorités sera de faire avancer le train de mesures sur la protection des données².

Ce domaine prioritaire comprend ce qui suit:

- Agenda européen en matière de migration, y compris:
 - * réexamen de la directive "carte bleue" et nouvelle approche de la migration légale
 - * évaluation et, éventuellement, modification du règlement de Dublin
 - * travail sur un mécanisme de relocalisation de l'UE
 - * autres efforts visant à améliorer les possibilités de réinstallation
 - * propositions sur le renforcement du rôle du Bureau européen d'appui en matière d'asile
 - * efficacité de l'espace Schengen
 - * proposition visant à modifier la directive relative à la procédure d'asile (directive 2013/32/UE) afin de renforcer les dispositions sur le "pays d'origine sûr"
 - * travaux portant sur l'immigration clandestine, y compris le retour et la réadmission
 - * travaux découlant du plan d'action contre le trafic de clandestins
 - * propositions visant à un renforcement des régimes de protection dans le voisinage proche de l'UE
 - * plan d'action sur la migration avec la Turquie
- Renforcement de Frontex, notamment dans le cadre des discussions sur la création d'un corps de garde-frontières et de garde-côtes européens

² En fonction du travail actuellement en cours.

- Propositions concernant les "frontières intelligentes", y compris le système d'enregistrement des entrées et des sorties et le programme d'enregistrement des voyageurs
- Mise en œuvre du régime d'asile européen commun, y compris le règlement sur la protection internationale des mineurs non accompagnés
- Simplification des règlements sur le code des visas de l'Union et sur le visa d'itinérance
- Accords de facilitation et de libéralisation en matière de délivrance de visas
- Élargissement de l'espace Schengen
- Règlement Europol
- Directive et accords concernant les dossiers passagers
- Coopération opérationnelle entre les services répressifs
- Proposition législative sur les armes à feu
- Évaluation par les pairs en matière de lutte contre la cybercriminalité
- Programme européen en matière de sécurité, y compris:
 - * suite donnée à la stratégie de sécurité intérieure renouvelée de l'UE, notamment les prochaines initiatives de la Commission concernant la révision de la décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme, une amélioration de la réglementation sur les armes à feu, l'élargissement de l'ECRIS aux ressortissants de pays tiers et à la fraude sur les paiements autres qu'en espèces
 - * stratégie renouvelée de l'UE contre la traite des êtres humains
 - * point sur les obstacles aux enquêtes pénales sur la cybercriminalité, notamment sur la problématique des juridictions compétentes et les règles relatives à l'accès aux éléments de preuve et aux informations
 - * nouveau cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée
- Soutien à la création d'un réseau européen des droits des victimes
- Paquet "protection des données"
- Accord-cadre sur la protection des données entre l'UE et les États-Unis
- Règlement Eurojust

- Règlement relatif au Parquet européen
- Feuille de route en vue du renforcement des droits procéduraux des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales, y compris notamment les propositions concernant les garanties procédurales en faveur des enfants et l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures relatives au mandat d'arrêt européen
- Adhésion de l'UE à la convention européenne des droits de l'homme
- Droit de la famille: régime matrimonial et effets patrimoniaux des partenariats enregistrés
- Justice en ligne
- Règlement promouvant la libre circulation des citoyens et des entreprises en simplifiant l'acceptation de documents publics
- Dialogue sur l'État de droit
- Révision du règlement "Bruxelles II bis" relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale
- Reconnaissance mutuelle des décisions de confiscation

5. L'UNION, UN ACTEUR MONDIAL DE PREMIER PLAN

L'UE a vu son environnement stratégique se modifier en raison de la mondialisation et de l'instabilité grandissante qui l'entoure, ce qui menace les valeurs européennes et la sécurité en Europe. Notre environnement mondial, caractérisé par une interconnexion plus poussée, une concurrence accrue et une plus grande complexité, est source à la fois de difficultés et de chances à saisir pour l'Europe. L'UE devra se confronter à cette perspective incertaine, où menaces, difficultés et chances à saisir coexistent et où la sécurité intérieure et la sécurité extérieure de l'UE sont de plus en plus liées. Plus particulièrement, dans le voisinage de l'UE, une instabilité inhérente a aggravé le risque. À l'est, le mépris manifesté à l'égard des principes du droit international a sapé l'ordre de sécurité européen et s'est traduit par des tensions géopolitiques. Au sud, les conflits et les violations des droits de l'homme sont des caractéristiques dominantes, avec pour conséquences à long terme des problèmes humanitaires et de sécurité et des difficultés socioéconomiques. Compte tenu de cette instabilité dans le voisinage au sens large, il demeure important d'un point de vue stratégique que le processus d'élargissement conserve sa crédibilité et que la région des Balkans occidentaux se rapproche véritablement de l'UE.

Un arc d'instabilité, s'étendant de l'Europe orientale au Sahel, menace la sécurité même de l'UE et risque de porter atteinte à ses valeurs et intérêts communs. L'UE doit affronter des menaces nouvelles, telles que les menaces hybrides, les groupes terroristes disposant de ressources considérables, comme l'EI/Daech, et les cyberattaques ainsi que les menaces existant de longue date telles que la prolifération, la piraterie, l'extrémisme et le terrorisme. Une plus grande mobilité des personnes est à l'origine de différents problèmes allant de l'immigration clandestine au trafic de clandestins en passant par la traite des êtres humains. Les droits de l'homme universels et les valeurs démocratiques sont la cible d'idéologies et d'une propagande hostiles.

La migration continuera très certainement de figurer au centre des préoccupations internationales. S'agissant des aspects extérieurs de la migration, le trio de présidences mettra au cœur de son programme la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration, des conclusions des Conseils européens d'avril, juin et octobre 2015, des résultats de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de septembre 2015 ainsi que des résultats du sommet de La Valette des 11 et 12 novembre 2015 et de la conférence de haut niveau du 8 octobre 2015 sur la route de la Méditerranée orientale/des Balkans occidentaux. Les mesures qui ont été adoptées en matière de migration devront être appliquées et évaluées en 2016 et 2017, car certaines d'entre elles supposent une approche de moyen à long terme, en particulier celles visant à endiguer les flux de migrants clandestins et à lutter contre les causes profondes du phénomène en renforçant de manière intégrée la coopération avec les pays d'origine et de transit.

Concernant la lutte contre le terrorisme, les conclusions ambitieuses du Conseil des affaires étrangères de février 2015 devront être mises en œuvre de manière plus poussée, en particulier pour ce qui est des efforts déployés par l'UE sur le plan extérieur pour lutter contre le terrorisme, notamment les dialogues politiques renforcés qui sont consacrés à la lutte contre le terrorisme, les plans d'action et les projets de renforcement des capacités avec des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Dans sa réponse, l'UE devra adopter, en matière de sécurité et de diplomatie, une approche conjointe et ouverte sur l'extérieur. Les politiques et outils de l'UE dans ces domaines devront être déployés de manière plus stratégique, dans le but de protéger et de promouvoir les valeurs et intérêts de l'UE. À cet égard, la future stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité jouera un rôle essentiel pour définir nos ambitions et objectifs politiques ainsi que les instruments qui nous permettront de les réaliser. Le réexamen de la politique européenne de voisinage et l'examen à mi-parcours de l'Instrument européen de voisinage seront déterminants pour établir une nouvelle approche envers notre voisinage. La différenciation sera primordiale afin de garantir que les approches adoptées par l'UE tiennent compte de la situation propre à chacun des pays partenaires. Il est indispensable d'appliquer de manière effective et cohérente les politiques de l'UE liées à l'action extérieure, en se fondant sur une approche globale combinant, entre autres, diplomatie, commerce, énergie, développement, migration et droits de l'homme ainsi que sécurité et défense.

Il s'agira aussi dans ce contexte de développer la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) car les missions et opérations PSDC continuent d'apporter une contribution importante à la paix et à la stabilité dans le monde. Les capacités civiles et militaires de l'UE doivent être renforcées et la PSDC doit être mieux adaptée aux défis actuels et futurs, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme. Conformément aux conclusions du Conseil européen de juin 2015, l'UE devrait encore renforcer la coopération, notamment au niveau international, dans le domaine de la sécurité et de la défense, en étroite coordination avec des partenaires internationaux tels que les Nations unies et l'OTAN ainsi qu'avec l'industrie européenne de la défense. Il est prévu de donner à l'Agence européenne de défense un rôle de facilitateur. Une coopération renforcée avec les organisations partenaires, une plus grande complémentarité et un échange mutuel d'informations sont indispensables, en particulier avec les Nations unies, l'OSCE, l'OTAN et l'Union africaine, dans des domaines tels que les menaces hybrides, la sécurité maritime, la réaction rapide et la cybersécurité. Les partenaires continueront d'être encouragés à contribuer à la PSDC. Il est aussi prévu de mettre en œuvre un renforcement des capacités pour soutenir la sécurité et le développement dans un cadre géographique souple et d'élaborer un cadre stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité à l'échelle de l'UE, commun à la PSDC et à la politique de coopération au développement.

Au-delà du voisinage, il est primordial de favoriser les partenariats - en particulier avec des acteurs animés par des préoccupations semblables mais aussi avec des partenaires dont l'influence grandit dans le monde et au niveau régional ainsi qu'avec des organisations multilatérales et d'autres structures. Afin de disposer d'un poids suffisant, l'UE doit être unie dans la défense des valeurs et intérêts européens, les droits de l'homme demeurant une valeur fondamentale de l'UE, qui guide et détermine son action, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

Les Amériques offrent des possibilités qu'il faut saisir pleinement. D'une manière générale, l'UE dispose de beaucoup d'atouts pour agir et exercer une influence de manière positive. Une relation stratégique étroite et effective avec les États-Unis permet une coopération approfondie sur de nombreuses questions de politique étrangère et de sécurité. L'UE s'emploiera à renforcer la coopération mutuelle dans les domaines du commerce, de la sécurité énergétique, de la PSDC et de la protection des données.

En Asie, des tensions se font sentir entre acteurs régionaux engagés dans une lutte d'influence. D'un point de vue stratégique, il est véritablement dans l'intérêt de l'UE de promouvoir la stabilité en Asie et elle s'emploiera à faire passer un message fort témoignant de son attachement à l'Asie et à son intégration régionale, notamment lors du 11^e sommet de l'ASEM, qui se tiendra en juillet 2016. L'UE poursuivra ses relations avec les pays d'Asie centrale dans le cadre de sa stratégie pour l'Asie centrale, qui a été revue en juin 2015.

En étroite coopération avec les pays africains, l'UE continuera de travailler à la mise en œuvre de la feuille de route qu'elle et l'Afrique ont adoptée lors du sommet de 2014 et elle poursuivra sa préparation en vue du prochain sommet. Par la permanence de son action, l'UE s'emploiera à prévenir les situations de crise et à y apporter des solutions, à contribuer à la paix et à la stabilité ainsi qu'à contenir l'afflux croissant de migrants clandestins et à lutter contre le terrorisme, en étroite coopération avec l'Union africaine, les organisations régionales et les partenaires internationaux. L'UE continuera de mettre en œuvre les stratégies régionales et les plans d'action correspondants afin de contribuer à la sécurité et au développement des régions du Sahel, du Golfe de Guinée et de la Corne de l'Afrique.

Ces réflexions politiques porteront aussi sur l'adaptation des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) après 2020 (post-Cotonou) en fonction des nouvelles réalités et des nouveaux défis planétaires.

Les défis mondiaux continueront de figurer au centre des préoccupations internationales en 2016 et 2017. L'UE a pour objectif qu'un accord ambitieux et contraignant de protection du climat soit dégagé à Paris (COP 21) au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui devra être appliqué aussi bien par l'UE que par ses partenaires. L'élaboration d'un deuxième plan d'action relatif à la diplomatie en matière de climat est une possibilité qu'il conviendra d'étudier en fonction des implications internationales de l'accord de Paris. En ce qui concerne la promotion de la sécurité énergétique de l'UE, il sera important d'évaluer la mise en œuvre du volet extérieur de la communication sur une Union de l'énergie qui a été entérinée par le Conseil européen en mars 2015, en particulier pour ce qui est de la manière dont l'UE peut utiliser les instruments de politique étrangère afin de soutenir ses efforts de diversification.

La politique de développement et la coopération restent des éléments centraux de l'action extérieure de l'UE. Celle-ci continuera à travailler pour rendre son aide au développement plus efficace et plus ciblée. Dans cette optique, elle redoublera aussi d'efforts pour lier ses programmes de coopération au développement et ceux des États membres grâce à la programmation conjointe. L'UE et ses États membres poursuivront aussi leurs efforts afin de lier plus étroitement leurs outils et instruments dans le domaine des relations extérieures conformément aux principes fondant l'approche globale de l'UE.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 qui a été approuvé à New York fournira un nouveau cadre mondial dans lequel s'inscriront les actions entreprises en faveur du développement durable. C'est pourquoi sa mise en œuvre sera un point prioritaire du programme du trio de présidences, y compris son application à l'intérieur de l'UE dans les structures appropriées.

Les politiques de l'UE devront être appréciées au regard des nouveaux objectifs de développement durable, via une approche associant les différents intervenants. Dans le même ordre d'idées, renforcer la cohérence des politiques au service du développement reste un élément important pour la concrétisation des ambitions de l'UE dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, les réexamens des instruments au service du développement ainsi que les discussions sur les relations entre l'UE et les pays ACP après 2020 (post-Cotonou) ont aussi toute leur importance.

Dans un environnement de crises multiples et de longue durée, avec un nombre sans précédent de personnes déplacées, l'UE continuera de contribuer à ce que l'aide humanitaire parvienne effectivement aux personnes touchées par les conflits, l'instabilité et les catastrophes naturelles. Le premier sommet mondial humanitaire, qui se tiendra en mai 2016, créera une dynamique en faveur d'approches innovantes et rappellera à la communauté internationale sa responsabilité collective à cet égard.

Les Pays-Bas, la Slovaquie et Malte travailleront de concert au sein du Conseil de l'Union européenne avec la volonté commune d'axer les efforts sur les pays ayant une perspective d'adhésion ainsi que sur le voisinage, avec ses régions adjacentes, et les partenaires stratégiques de l'UE, à l'appui de l'action de la haute représentante et de la Commission.